

**2.** La contribution est versée dans le fonds de recherche et de développement des producteurs de plants forestiers du Québec constituée par le Règlement des producteurs de plants forestiers du Québec sur le fonds de recherche et de développement (2005, *G.O.* 2, 2129).

**3.** Toute contribution impayée à échéance porte intérêt au taux de 18 % par année.

**4.** Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

44265

Finalement, veuillez prendre note que cette décision a été prise au terme d'une audience publique après qu'un avis public ait été publié dans le journal *Le Devoir* invitant les personnes intéressées à y intervenir.

*La présidente de la Commission  
des transports du Québec,*  
M<sup>e</sup> LISE LAMBERT

44302

### **Décision MPTC05-00036, 15 février 2005**

Loi concernant les services de transport par taxi  
(L.R.Q., c. S-6.01)

#### **Commission des transports du Québec — Fixation générale des tarifs de limousine – desserte de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal**

Veuillez prendre note que, conformément à l'article 60 de la Loi concernant les services de transport par taxi (L.R.Q., c. S-6.01), la Commission des transports du Québec a fixé, par sa décision MPTC05-00036 rendue le 15 février 2005, les tarifs de zone et de destination pour les transports effectués sans réservation au départ de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal par les titulaires de permis de propriétaire de taxi dont les services sont spécialisés en services de limousine, lesquels tarifs sont de 50 \$ à 105 \$ pour les zones tarifaires du Montréal métropolitain et varient d'une municipalité à l'autre pour les autres destinations au Québec.

Veuillez prendre note, de plus, que cette décision ainsi que le Répertoire des tarifs de limousine pour le transport sans réservation au départ de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, Volume I, y annexé, couvrant toutes destinations au Québec, peuvent être consultés sur le site Internet de la Commission des transports du Québec, à l'adresse suivante: <http://www.ctq.gouv.qc.ca>